

Conditions générales d'utilisation de la carte fidélité « AU CABAS FERMIER »

Valable à partir du 24/11/2017

1- Comment obtenir votre carte de fidélité « AU CABAS FERMIER » ?

Lors de votre passage en caisse, demandez votre carte de fidélité et remplissez votre bulletin d'adhésion à notre programme fidélité.

2- Qu'est ce que la carte de fidélité « AU CABAS FERMIER » ?

Il s'agit d'une carte en papier très épais, de même format qu'une carte de visite, avec au recto les coordonnées de votre magasin de producteurs « AU CABAS FERMIER », et au verso un numéro attribué à cette carte, un espace pour inscrire le nom du porteur de la carte, un espace pour inscrire la date d'obtention de la carte, ainsi que 10 cases vides qui pourront être remplies selon les modalités ci-dessous.

3- Comment faire remplir ma carte de fidélité « AU CABAS FERMIER » ?

Lors de votre passage en caisse, si le montant de vos achats est supérieur ou égal à 25€, vous devez présenter votre carte de fidélité pour faire tamponner une case vide et ce dans la limite d'un passage par jour et uniquement sur présentation de la carte de fidélité au moment du passage en caisse.

4- Avantages de la carte de fidélité « AU CABAS FERMIER »

Lorsque les 10 cases de votre carte de fidélité sont toutes tamponnées, présentez votre carte à la caisse lors de votre passage suivant et vous obtiendrez 10% de remise sur le montant total de votre ticket de caisse. Votre carte de fidélité pleine sera alors remplacée par une nouvelle carte de fidélité avec 10 cases à remplir. Cette nouvelle carte ne sera pas tamponnée ce-jour là.

5- Durée de validité de la carte de fidélité « AU CABAS FERMIER »

La carte de fidélité est valable pendant 1 an à partir de la date d'obtention inscrite au verso.

La carte de fidélité vous est personnelle, et comporte un numéro personnel. En cas de perte ou de vol de votre carte de fidélité, vous devez nous le signaler rapidement afin de bloquer l'utilisation par un tiers. Toutefois, en cas de vol ou de perte, vous pourrez demander une nouvelle carte de fidélité sans pouvoir récupérer le nombre de cases tamponnées auparavant sur l'ancienne carte perdue ou volée.

L'association des producteurs du Haut Bocage et les membres du magasin « Au Cabas Fermier » ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, de vol ou d'utilisation par un tiers de votre carte de fidélité.

6- Données à caractère personnel

Le bulletin d'adhésion au programme carte de fidélité « Au Cabas Fermier » comporte des données personnelles. Ces données sont susceptibles d'être utilisées à des fins d'envois d'informations concernant le magasin « Au Cabas Fermier ».

7- Affichage et modification des conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité « Au Cabas Fermier »

Les conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité « Au Cabas Fermier » sont affichées dans le magasin et peuvent être consultées sur notre site internet : www.aucabasfermier.fr

L'association des producteurs du Haut Bocage et les membres du magasin « Au Cabas Fermier » se réservent le droit de modifier ou compléter à tout moment les présentes conditions générales, de même qu'ils pourront interrompre, modifier ou cesser le programme fidélité sans ouvrir droit à un quelconque droit à indemnité aux porteurs de cartes de fidélité « Au Cabas Fermier ».